



Accord du 8 juillet 2015

Groupe de travail du 15 janvier 2016

Préparatoire au comité de suivi du 5 février 2016

Ordre du jour

- 1 Rappel du cadre
- 2 Recensement du « stock »
- 3 Liste des emplois du 4-1
- 4 Guide pratique sur le recours à l'emploi contractuel
- 5 Prochaines actions / échéances

Rappel du cadre

Cadre

Accord du 8 juillet 2015
Instruction ministérielle du 27 juillet 2015



Présentation de la méthode et du calendrier de mise en oeuvre

Réunion de lancement du 4 novembre 2015

1

Recensement du stock

Notes aux EP des 22 octobre et 24 décembre 2015

2

Accompagnement des services

Guide méthodologique



Rappel du cadre

Note du 24 décembre 2015

Focus

1 Rappel sur dialogue social dans mise en oeuvre

| OBJET | SERVICE INITIATEUR | INSTANCES | MODALITES DE COMMUNICATION | FREQUENCE/ECHANCE |
|--|---|---|------------------------------|--|
| Liste des agents contractuels appartenant au stock | articles 4-1, 4-2, dérogatoires et 6 sexes irréguliers article 6 sexes irréguliers | commission consultative paritaire | transmission | point annuel |
| | | comité technique | présentation | |
| Liste des matières concernées par un recrutement sur la base de l'article 4-1 | ministère et organisations syndicales agréées | commission paritaire ad hoc | communication et examen | 1er décembre 2015 et révision régulière |
| Liste des emplois relevant la catégorie A et B et justifiant le recours à l'article 4-1 | chaque employeur | comité technique | communication | |
| Liste des emplois pouvant conduire au recrutement d'un agent sur la base de l'article 6 | chaque employeur | comité technique | présentation | point annuel |
| Liste des emplois ayant fait l'objet d'un recrutement en 6 quinquies | chaque employeur | comité technique | communication | / |
| Recrutements effectués pour pourvoir des emplois non permanents (en indiquant les fondements de recrutement, la durée des contrats, la nature et le niveau des missions confiées) | chaque employeur | comité technique | communication | / |
| Notion d'accroissement saisonnier (article 6 sexes) -état des lieux des pratiques des établissements -définition de ce qui relève de l'emploi saisonnier -focus thématique dans l'observatoire de l'emploi contractuel sur les métiers de la surveillance et de gardien | ministère et organisations syndicales | comité de suivi | élaboration et présentation | / |
| État des activités des agents contractuels | chaque employeur | commission consultative paritaire | présentation | point annuel |
| Rapports entrées-sorties | chaque employeur | demande traitant des organisations syndicales disposant d'un siège au comité technique de référence | mis à disposition | / |
| Suivi de l'application de l'instruction | | comité technique | présentation | point annuel |
| | | administration | commission paritaire ad hoc | présentation |
| | | administration | comité de suivi | présentation |
| | | administration | comité technique ministériel | présentation |

2

Recensement des 6 sexes

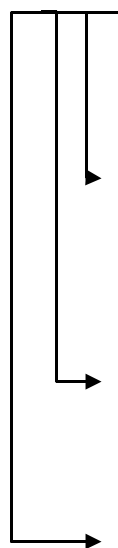
Recensement du stock

Périmètre

Agents contractuels dont les conditions d'emploi sont reconnus
comme pérennes



3 catégories d'agents



1

Recrutés sur le fondement des articles 4 et 6
Recensement lancé par note aux EP du 22 octobre 2015

2

Recrutés irrégulièrement sur le fondement de l'article 6 sexies
Recensement lancé par note aux EP du 24 décembre 2015

3

Recrutés sur un emploi dérogatoire
Dès révision du cadre dérogatoire



Recensement du stock

Agents recrutés sur les articles 4 et 6

Un peu moins de 3 000 agents recensés

Synthèse

dont un peu plus de 70 % sur le titre 3

| | Titre 2 | Titre 3 | Total | |
|--------|---------|---------|-------|--------|
| 4-1 | 172 | 301 | 473 | 15,9 % |
| 4-2 | 620 | 1202 | 1822 | 61,3 % |
| 6 | 62 | 611 | 673 | 22,7 % |
| Autres | 2 | | 2 | 0,1 % |
| Total | 856 | 2114 | 2970 | |
| | 28,8 % | 71,2 % | | |

Recensement du stock

Agents recrutés sur les articles 4 et 6

Titre 2

854 agents (= 856 - 2 agents « autres »)

CDD : 19,7 %
CDI : 80,3 %

A : 67,7 %
B : 16,9 %
C : 15,4 %

Architecture et pat : 36,9 %
Création artistique : 13,9 %
Médias et ind. Cult. : 6,7 %
Action territoriale : 13,9 %
SG : 28,6 %

Titre 3

2114 agents

CDD : 37,8 %
CDI : 62,2 %

A : 50,4 %
B : 22,8 %
C : 26,8 %

Architecture et pat : 55,2 %
Création artistique : 12 %
Médias et ind. Cult. : 28,5 %
Action territoriale : 0 %
SG : 0 %

Liste des emplois 4-1

Méthode

1

Etat des lieux des fonctions occupées par les agents recrutés sur la base de l'article 4-1 à partir de l'enquête « stock » et de l'enquête RH 2014

2

Etablissement et circularisation d'une première liste

3

Elaboration et diffusion de la liste des emplois 4-1

Rep pers
et AE/EP

Guide méthodologique

Objectif

Accompagner les employeurs dans le recours aux contractuels dans le respect des règles en vigueur et de l'accord

Trame

1

« Retour à la règle »

Modalités de recours
Primo recrutement
Renouvellement de contrats
Rupture du lien contractuel

2

« Cadre de gestion spécifique »

Périmètre
Principes et modalités

3

« Suivi de l'emploi contractuel »

Ensemble des informations prévues par l'accord
Instances

Rappel du droit, procédures, rôle des acteurs, dialogue social,...

Annexes

Références législatives et réglementaires, circulaires interministérielles et ministérielles, accord, modèles, tableaux de suivi,...

Prochaines actions / échéances

Comité de suivi

5 février 2016

Actions

Fiabilisation du stock « 4 et 6 »

Recensement du stock « 6 sexes »

Finalisation de la liste des métiers 4-1

Elaboration du guide méthodologique

Définition de l'emploi saisonnier

.....

Réunions

GT « accord » et comité de suivi

Commission paritaire ad hoc
(pour connaître des besoins
de l'administration)

Groupe de travail sur articulation entre
CCP et CAP sur les mobilités

.....

1^{er} bilan

CTM fin 1^{er} semestre 2016